

Assemblée générale annuelle 2023 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 3 avril 2023, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel, Salaberry-de-Valleyfield.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean-François Gagnon, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield qui se tient en mode hybride dans la salle Albert-Dumouchel à Salaberry-de-Valleyfield.

M. Gagnon agit comme président d'assemblée. Il est assisté dans l'animation par M. Gino Napoleoni, directeur général, Mme Caroline Vallée, 2^e vice-présidente, et M. Frank Mooijekind, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par Mme Martine Dugal, adjointe à la direction générale ainsi que de Mme Kathleen Favreau O'Brien, directrice soutien à la direction générale. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

Le président informe les membres que cette formule d'assemblée à en format hybride implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

1.2. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Comme chaque année, M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins souhaite livrer un message important aux membres via une capsule vidéo.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

M. Gagnon partage les consignes à suivre pour que les membres, en salle et en ligne, puissent poser leurs questions ou nous faire part de leurs commentaires via la plateforme. Il explique aussi la façon de voter pour les personnes en salle ainsi que celles en ligne.

M. Gagnon précise que dans le cadre de cette assemblée générale annuelle, SEUL UN MEMBRE DE PLEIN DROIT de la caisse, admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- Est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi, c'est-à-dire qu'elle réside, est domiciliée ou travaille au Québec ;
- Est une personne morale ou une société ;
- Est un membre réadmis membre de plein droit.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

M. Gagnon mentionne que pour cette assemblée, nous devons nommer deux (2) scrutateurs et il recommande :

- Mme Martine Dugal, adjointe à la direction générale
- Ainsi que Mme Kathleen Favreau O'Brien, directrice soutien à la direction générale

Elles agiront comme scrutatrices étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes afin que le président puisse communiquer aux membres les résultats des votes. Les scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

██████████ propose d'adopter la recommandation et il est appuyé par ██████████
██████████

Les membres signalent leur accord à majorité.

Assemblée générale annuelle 2023 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 3 avril 2023, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel, Salaberry-de-Valleyfield.

La proposition de nommer mesdames Martine Dugal et Kathleen Favreau O'Brien comme scrutatrices est adoptée.

2.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par M. Frank Mooijekind, secrétaire du conseil d'administration.

Le président informe que [REDACTED] propose d'adopter l'ordre du jour et qu'il est appuyé par [REDACTED].

Les membres signalent leur accord à majorité.

La proposition d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle est adoptée.

2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 19 AVRIL 2022

Le président mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque tous ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, la lecture ou le résumé ne sont pas nécessaires.

Le président demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

[REDACTED] propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2022 et elle est appuyée par [REDACTED].

Les membres signalent leur accord à majorité.

La proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 est adoptée.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Gagnon livre le rapport du conseil d'administration en débutant par la présentation de tous les membres du conseil d'administration.

Il partage les principales réalisations de la Caisse ayant eu lieu durant la dernière année en mentionnant nos nombreuses initiatives pour soutenir notre collectivité. Notamment, la contribution à l'économie financière ainsi que l'appui de nos jeunes étudiants.

M. Gagnon remercie les 135 employés de la Caisse pour leur dévouement, leur humanité et leur volonté de bien servir nos membres dans une période plus difficile. Il remercie également M. Gino Napoleoni, directeur général ainsi que son équipe qui a su, cette année encore, travailler sans relâche dans un seul intérêt, celui de nos membres.

M. Gagnon poursuit en remerciant ses collègues membres du conseil d'administration pour leur excellent travail, leur rigueur et leur assiduité. Il termine en remerciant nos 39 722 membres pour leur fidélité et leur confiance.

3.2. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

M. Gagnon présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Voici le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

Assemblée générale annuelle 2023 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 3 avril 2023, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel, Salaberry-de-Valleyfield.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

En terminant, la Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet. À ce titre, la Caisse a octroyé un (1) contrat, pour un total de 10 021.29 \$. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

3.3. RAPPORT FINANCIER

Le président mentionne que nous sommes rendus à la présentation des faits saillants du rapport annuel de la Caisse et nous invite à écouter deux courtes capsules vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins et sur les faits saillants et états financiers de la Caisse.

Le président invite ensuite M. Gino Napoleoni, directeur général, à faire part des résultats de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

M. Napoleoni explique que grâce à un volume d'affaires sous gestion de 4,41 milliards de \$ en hausse de 2 % par rapport à 2021, la Caisse est en très bonne position sur le marché.

Ce sont ces très bons résultats qui nous permettront de proposer cette année le versement de 3 524 286 \$ en ristourne individuelle et l'affectation de 218 160 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu. Ce sont dans ces moments où la solidarité et l'entraide sont sollicitées que nous constatons la pertinence de notre ristourne et de l'importance de son évolution des dernières années.

M. Napoleoni remercie chaleureusement les employés de la Caisse pour leur exemplarité. Il remercie particulièrement son équipe de gestion, neuf personnes exceptionnelles, qui l'accompagnent positivement au quotidien. Il souligne aussi la remarquable contribution de M. Rémy Laberge qui a agi à titre de directeur soutien à la direction générale pour les 12 dernières années. Celui-ci entame présentement une transition de carrière. M. Napoleoni le remercie pour son dévouement et lui souhaite bonne chance pour le futur.

Le directeur général remercie le président ainsi que les membres du conseil d'administration pour leur confiance de tous les instants et leur engagement.

Finalement, il remercie les membres qui ont su nous faire confiance dans des moments plus turbulents.

Le président s'enquiert si les membres ont des questions ou des commentaires concernant les résultats financiers.

Question soumise par [REDACTED]

Pour le calcul de la ristourne, il semble que dans la présentation, il y avait deux fois la ristourne. Comment se fait-il ?

Réponse

M. Napoleoni explique que le calcul de la ristourne était, auparavant, directement prélevé dans la réserve pour ristourne éventuelle. Maintenant, le calcul de toutes nos réserves se fait automatiquement et ensuite, le montant de la ristourne est versé. Ceci fait que ça vient s'annuler à la fin du tableau.

Question soumise par [REDACTED]

Concernant les autres catégories mentionnées dans le rapport annuel, par exemple, « autres dépenses », est-ce possible de trouver les détails quelque part ?

Assemblée générale annuelle 2023 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 3 avril 2023, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel, Salaberry-de-Valleyfield.

Réponse

M. Napoleoni explique que les informations sont toutes disponibles dans le bilan des états de résultats qui sont déposés sur le site web de la Caisse. Pour plus de précision, il est possible de consulter les rapports complets en Caisse.

3.4. PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

M. Gagnon présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu. C'est le comité Coopération de la Caisse, où siègent des administrateurs mandatés, qui recommande au conseil d'administration les divers investissements à poursuivre dans la communauté. Il salue d'ailleurs les membres de ce comité ainsi que sa présidente, Mme Isabelle Coulombe.

En 2022, un total impressionnant de 459 209 \$ a été versé pour soutenir des initiatives porteuses dans différents secteurs d'activités en provenance de plus de 50 organismes. Les montants investis dans la communauté par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu s'élèvent quant à eux à 384 442 \$.

Les investissements dans le milieu sont faits selon notre plan d'engagement et de proximité adopté annuellement. Ce plan est construit sur les besoins de notre milieu ainsi que sur les priorités d'investissement dictées par nos membres. Une politique d'investissement guide également nos diverses contributions.

Le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022 est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, auxquels a été ajouté un montant de 218 000 \$, adopté lors de l'AGA de l'an dernier. Un montant de 384 442 \$ a été investi dans la communauté au cours de l'année 2022, ce qui nous a permis une récupération d'impôt de 101 000 \$. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 864 000 \$.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2022, les membres ont été invités à participer à la consultation VoxD, via AccèsD, afin de se prononcer sur les priorités d'investissement de notre Fonds d'aide au développement du milieu. Voici donc les résultats obtenus à la suite de cette consultation identifiant nos différentes priorités :

Éducation et persévérance scolaire : 78,68 %
Environnement et développement durable : 54,23 %
Santé et saines habitudes de vie (sport) : 53,14 %
Œuvre humanitaire et engagement communautaire : 46,24 %
Développement économique, entrepreneuriat et relève : 45,61 %

Le président remercie tous les membres qui se sont prononcés.

Il invite les membres à visionner une capsule vidéo mettant en lumière certains de ces organismes et institutions pour qui notre aide financière a fait une grande différence au cours de la dernière année.

Le président présente deux comités actifs au sein de la Caisse qui ont pour mission de contribuer à mieux répondre aux besoins de nos membres. Tout d'abord, le comité Jeunesse ; son existence date de plus d'une décennie. Il est composé de 8 jeunes impliqués et investis à faire rayonner notre caisse auprès de cette clientèle. Il présente les membres du comité. Au cours de la dernière année, le comité Jeunesse a été à l'origine de plusieurs initiatives dont le concours J'Rêve en couleurs qui a permis à 10 jeunes, âgés entre 16 et 30 ans, de recevoir un montant de 1 000 \$ pour la réalisation d'un rêve.

Il présente ensuite le plus récent comité mis sur pied par notre Caisse, le comité Sagesse composé de 6 membres âgés de 65 ans et plus, qui vise à assurer l'adaptation et la mise en place d'initiatives dédiées à bien desservir cette clientèle. Il présente les membres de ce comité. En 2022, le comité a, entre autres, présenté la conférence Maître de sa vie et de ses biens qui visait à sensibiliser les membres aux différents types d'exploitation financière auxquels ils peuvent faire face. Un atelier qui fut fort apprécié par nos membres aînés.

Assemblée générale annuelle 2023 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 3 avril 2023, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel, Salaberry-de-Valleyfield.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président invite les gens en salle à se présenter au micro et aux gens à distance à utiliser la boîte à dialogue afin de poser leur question.

Question soumise par [REDACTED]

Comment sont attribués les critères pour les projets qui bénéficient de l'aide financière de la Caisse et comment peut-on partager nos idées à la Caisse pour différents projets ?

Réponse

M. Napoleoni explique que le comité Coopération reçoit les demandes qui sont analysées selon les critères remis par l'organisme demandeur. Toute suggestion peut être envoyée à Mme Kathleen Favreau O'Brien, directrice soutien à la direction générale.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES) | VOTE EN DIFFÉRÉ

L'assemblée vise entre autres à permettre le versement des ristournes individuelles et à la communauté. Le président présente une diapositive qui démontre cet élément distinctif de notre coopérative.

Le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans les scénarios pour lesquels les membres seront appelés à voter après les présentations. Toute la documentation de référence est d'ailleurs disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Il est important de préciser que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Pour la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels de la Caisse, le président cède la parole à M. Napoleoni, directeur général

Le directeur général présente la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels incluant le versement d'une ristourne individuelle et collective aux membres totalisant 3 742 446 \$.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	12 602 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	83 164 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	283 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	15 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	96 064 k\$
Affectation au FADM	(218) k\$
Affectation à la RRE	(15 383) k\$
Affectation à la réserve générale	(80 463) k\$
Solde des excédents à répartir	0

Le tableau illustre la répartition des excédents qui, après les virements réglementaires et alimentation des fonds et réserves, nous permettent de libérer les sommes pour dégager une ristourne potentielle de près de 3 743 000 \$.

La ristourne individuelle versée aux membres est au montant de 3 524 286 \$, à laquelle s'ajoute la ristourne collective au montant de 218 160 \$. Pour un versement total de ristournes à nos membres en 2022 de 3 742 446 \$, en hausse de 95 953 \$ par rapport à 2021.

Assemblée générale annuelle 2023 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 3 avril 2023, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel, Salaberry-de-Valleyfield.

Il précise que la ristourne collective de 218 160 \$ ne représente pas le montant qui sera directement investi dans la communauté, mais bien d'un virement au Fonds d'aide pour nous permettre de respecter nos engagements coopératifs pour les prochaines années et en créer de nouveaux qui sont prioritaires pour notre milieu.

Maintenant, pour les taux de ristournes, voici ce que le conseil d'administration recommande:

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,65 \$	0,65 \$	436 k\$
Épargne et placements	0,65 \$	0,65 \$	489 k\$
Fonds	0,64 \$	0,64 \$	207 k\$
Prêts et marges de crédit	0,64 \$	0,64 \$	1 073 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		437 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		230 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		551 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		100 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			3 524 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le tableau démontre la répartition recommandée par la Caisse de la ristourne individuelle totalisant 3 524 000 \$.

Un taux de 0,65 \$ par 1 000 \$ de volume détenu en 2022, tant pour les membres particuliers que pour les entreprises, est recommandé pour les comptes et l'épargne & placements.

Un taux de 0,64 \$ par 1 000 \$ de volume détenu en 2022, tant pour les membres particuliers que pour les entreprises, est recommandé pour les fonds, les prêts et marges de crédit.

Aussi, la Fédération des caisses Desjardins du Québec a établi un montant de 23 \$ par 1 000 \$ de primes payées en 2022 pour la ristourne liée aux produits d'assurance détenus.

La ristourne sur la détention des cartes de crédit Desjardins au montant de 0,58 \$ par 1 000 \$ d'achats nets effectués.

De plus, les membres remplissant les critères d'admissibilité à la ristourne « produits » se verront octroyer un montant de 50 \$ selon le type de services complémentaires détenus en Caisse en 2022.

En terminant, cette année, on note l'ajout d'une ristourne sur les services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine au montant de 23 \$ par 1 000 \$ d'honoraires et de commissions.

Le président mentionne qu'à la suite de notre recommandation, nous avons besoin d'un proposeur et d'un appuieur parmi les membres habilités à le faire.

██████████ propose la recommandation de partage des excédents et il est appuyé par ██████████

Cette proposition recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels a été soumise au vote après les présentations et discussions lors de l'assemblée.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 881 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

Assemblée générale annuelle 2023 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 3 avril 2023, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel, Salaberry-de-Valleyfield.

➤ Proposition sur la répartition des excédents annuels et ristournes.
95,46 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.
La proposition est adoptée.

Le président invite les gens en salle et à distance s'ils ont des questions.

Question soumise par [REDACTED]

Est-ce que les membres ont un mot à dire pour la sélection du scénario de ristournes ?

Réponse

Le président répond que le conseil d'administration a analysé les scénarios soumis par la Fédération et a fait sa recommandation sur la ristourne en s'assurant que le montant soit suffisant.

Mme Charpentier demande ensuite comment le conseil d'administration établit le montant de la ristourne.

Le directeur général répond que c'est en lien avec le taux de performance. Cette année, la Caisse a décidé de choisir le scénario qui offrait un peu moins pour la ristourne collective afin d'augmenter la ristourne individuelle.

Question soumise par [REDACTED]

Où se situent les taux d'hypothèques dans le calcul de la ristourne, étant donné l'augmentation des taux ?

Réponse

Le directeur général répond que c'est une question d'équilibre. L'épargne vient absorber une partie des intérêts de la Caisse et avoir trop de crédit, mais pas d'épargne vient déstabiliser les revenus de la Caisse.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Le président informe les membres qu'étant donné qu'il est lui-même candidat, Mme Caroline Vallée, 2^e vice-présidente, agira à titre de présidente d'élection comme le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

M. Frank Moojekind agira à titre de secrétaire d'élection.

Mme Caroline Vallée prend la parole et invite M. Martin Pilotte, président du comité de mise en candidature, à nous faire part du rapport du comité.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

M. Pilotte prend la parole et rappelle la démarche du profil collectif enrichi.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 17 janvier 2023 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements
- Diffusion sur nos canaux virtuels : notre microsite et notre page Facebook

M. Pilotte informe les membres que pour l'assemblée générale de cette année, cinq (5) postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

Assemblée générale annuelle 2023 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 3 avril 2023, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel, Salaberry-de-Valleyfield.

- Des personnes possédant des compétences en comptabilité, gestion des ressources humaines, développement durable et technologie de l'information dans les secteurs de la transformation, les services administratifs et publics et de l'économie sociale
- Nous étions à la recherche de 1 homme et de 4 femmes
- Et de personnes appartenant aux groupes d'âge suivants :
 - 1 dans le groupe des 18-34 ans
 - 4 issus du groupe des 35 à 49 ans

Au terme de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu cinq (5) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le RIC et le Code de déontologie de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible aux accueils de la Caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Mme Caroline Vallée partage les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

Pour les postes à l'universel

Mme Isabelle Coulombe
Mme Audrey Desbiens
M. Jean-François Gagnon
M. Nicolas Julien
M. Pier-Luc Trépanier

5.2.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Mme Vallée informe les membres que nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler. Elle déclare donc élues aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

Pour les postes à l'universel

Mme Isabelle Coulombe
Mme Audrey Desbiens
M. Jean-François Gagnon
M. Nicolas Julien
M. Pier-Luc Trépanier

Mme Vallée félicite les nouveaux élus.

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Le président mentionne que c'est le moment de donner des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause.

Dès la fin de la présentation et au cours des quatre (4) prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition du partage des excédents annuels et les ristournes. Ils auront jusqu'au 7 avril à 23 h 59 pour le faire.

M. Gagnon précise que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Il continue en expliquant que la réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la

Assemblée générale annuelle 2023 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 3 avril 2023, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel, Salaberry-de-Valleyfield.

Caisse. Même si des membres n'ont pas participé le soir même, ils pourront donc voter en toute connaissance de cause.

Il précise que toute la documentation de référence a été mise disponible sur le site Internet de la Caisse.

Il explique les différentes méthodes de vote, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile. Il explique ensuite la façon de procéder.

M. Gagnon mentionne une nouveauté cette année. Pour les membres n'étant pas inscrits ou familiers avec cette plateforme numérique, ils auront la possibilité d'utiliser des bornes de votation, dès l'ouverture de la période de votation et pour les trois prochains jours. Ces bornes seront disponibles au siège social situé au 120 rue Alexandre et à notre centre de services situé au 1, rue Alphonse-Desjardins. Il suffit de se présenter à l'accueil et de demander à voter à la suite de l'assemblée générale annuelle.

De plus, dès la sortie de la salle après le spectacle, des employés vêtus d'un dossard vert Desjardins seront disponibles et présents pour accompagner les membres à voter que ce soit avec nos bornes de votation ou avec AccèsD sur leur propre téléphone intelligent.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Le président indique que dès la fin de la présentation du soir (3 avril), la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le vendredi 7 avril 2023.

Précisions sur l'annonce des résultats

Le président mentionne que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Dans les 24 à 48 heures dès la fin de la période de votation, les résultats de votes seront alors publiés sur le site Internet de la Caisse et sur la page Facebook. Ceci mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle.

Toutefois, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui sera soumise pour une seconde période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président du conseil exprime qu'au nom de ses collègues du conseil d'administration, il remercie les membres de leur présence, de leur implication ainsi que de leur confiance envers le conseil d'administration et envers l'ensemble de l'équipe de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield!

Il offre ensuite des félicitations aux nouveaux membres du conseil d'administration élus. Il procède ensuite à remercier ceux et celles qui l'ont accompagné pour le bon déroulement de l'assemblée. Il en profite finalement pour remercier tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Il invite les gens dans la salle à demeurer avec nous afin de profiter du spectacle de Mélissa Bédard.

Il remercie finalement les gens à la maison d'avoir été des nôtres et leur souhaite une magnifique soirée.

Assemblée générale annuelle 2023 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 3 avril 2023, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel, Salaberry-de-Valleyfield.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11h22. La période de votation a été allongée d'un jour en raison d'une panne d'électricité majeure causée par le verglas.

M. Jean-François Gagnon
Président

M. Frank Mooijekind
Secrétaire